



La Cour suprême de justice dominicaine a prononcé un verdict favorable au sénateur dominicain Felix Bautista soupçonné dans une affaire de financement occulte de la campagne électorale de candidats à l'élection présidentielle haïtienne, a appris Haïti Press Network. Le parlementaire dominicain était accusé notamment d'avoir versé des pots de vins à Michel Martelly.

La juge Esther Agelán Casasnovas qui a rendu le jugement, s'est appuyée sur un rapport d'enquête de la direction nationale des poursuites et de la corruption administrative (DPCA), qui avait confirmé préalablement que les recherches approfondies menées sur l'accusation de corruption du sénateur dominicain Felix Bautista avec le président haïtien Michel Joseph Martelly, ont conclu qu'aucun fonds illicite n'a été versé à Michel Martelly.

La journaliste d'investigation Nuria Piera avait révélé dans un programme télévisé une série de transactions entre le sénateur Felix Baustista et le président Martelly qui auraient permis à ce dernier de recevoir sur ses comptes bancaires d'importantes sommes d'argent évaluées à plus de 2,5 millions de dollars.

La juge Casasnovas a indiqué que les recherches de la DPCA, ont prouvé que les documents qui ont été publiés dans les reportages de la journaliste dominicaine Nuria Piera, n'ont démontré qu'il y a lieu des transactions directes ou indirectes entre le sénateur Bautista et le président Michel Martelly.

La juge a fait savoir que les faits allégués par Nuria Piera ne correspondent pas au délit prévu par la loi sur la corruption transnationale.